

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.330

**Réhabilitation du parc
public hors ORU -
Participation à
Logélia Charente
pour la construction
d'une chaufferie
collective bois pour
26 logements
« 47 boulevard
d'Auvergne » sur la
commune de Saint-
Michel**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.330**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

REHABILITATION DU PARC PUBLIC HORS ORU - PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE COLLECTIVE BOIS POUR 26 LOGEMENTS « 47 BOULEVARD D'AUVERGNE » SUR LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL

Depuis l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 par délibération n°86 du 20 février 2015, GrandAngoulême intervient désormais en faveur de la requalification du parc public hors Opérations de Renouvellement Urbain.

Par délibération n°165 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé les règles de participation financière à la réhabilitation du parc public de plus de 10 ans hors quartiers en ORU, sur l'agglomération.

Logelia Charente possède 13 logements locatifs publics construits en 1971 sur une partie de la parcelle AI 162 située boulevard d'Auvergne à Saint-Michel. La réserve foncière restante a permis de construire 13 nouveaux logements publics collectifs dont la livraison est prévue au 1^{er} trimestre 2016.

En phase de conception du projet de construction, il a été décidé de mutualiser le mode de chauffage et d'eau sanitaire pour les deux bâtiments, soit 26 logements. A cet effet, une chaufferie bois avec appoint gaz sera mise en service également au 1^{er} trimestre 2016 à proximité du pignon est du bâtiment existant.

Le prix de revient de l'opération est de 171 554,84 € HT.

Conformément au règlement de participation financière à la réhabilitation du parc public de l'agglomération mis en place par GrandAngoulême dans la délibération n°165 du 2 avril 2015, Logelia Charente sollicite une participation à cette opération de réhabilitation, à hauteur de 26 logements raccordés x 650 € = 16 900 €.

Le gain énergétique des logements devra atteindre au moins 20% après travaux.

Par ailleurs, du fait notamment de l'aide financière de GrandAngoulême, ces réhabilitations ne généreront aucune augmentation de loyer pour les locataires (pour mémoire, le règlement de participation de GrandAngoulême plafonne l'augmentation des loyers après réhabilitation à 7%).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une participation financière d'un montant de 16 900 € à Logelia Charente pour la construction d'un réseau de chaleur couvrant les besoins de 26 logements, opération « 47 boulevard d'Auvergne » sur la commune de Saint-Michel.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document afférent ;

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 204172 - sous-fonction 70 – 2014 03- AP n° 19.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015